

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SASNIERES

Nombre de Conseillers
En exercice 7
Présents 6
Absent(s) 1
Pouvoir(s) 1
Votants 7

L'an deux mille vingt six
Le vingt-trois du mois de juillet
Le Conseil Municipal de la Commune de SASNIERES
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie,
sous la présidence de Madame GRANGER Claire, Maire de Sasnières

Date de convocation
17 juillet 2026

N°2026-28

Présents : Claire GRANGER, Patricia MANGEOT, Olivier HOVASSE,
Brigitte D'HARDEMARRE, Christian JOUBERT, Stéphane BOUTARD.

Absent(s) excusé(s) : Monique GAUTIER qui accorde son pouvoir à
Brigitte D'HARDEMARRE.
Mme Patricia MANGEOT a été nommée secrétaire de séance

TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1407 bis relatif à la taxe d'habitation sur les logements vacants ;

Considérant la possibilité offerte aux communes d'instituer, par délibération, la taxe d'habitation sur les logements vacants ;

Considérant que cette mesure nécessite une réflexion préalable afin d'en apprécier les conséquences pour la commune et les administrés et qu'il n'existe pas de pression foncière particulière dans le village;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1 : De ne pas instituer, à ce jour, la taxe d'habitation sur les logements vacants sur le territoire de la commune.

Article 2 : De poursuivre la réflexion sur l'opportunité de mettre en place cette taxe et de réexaminer cette question au cours de l'année 2027.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre

GRANGER Claire
Maire de Sasnières

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture le:

Publié ou notifié le:

27/07/26
27/07/26

